

LE MINISTÈRE RÉFORME LE DIPLÔME D'AIDE-SOIGNANT.E



► QUELLE FORMATION DEMAIN ?

► POUR QUELLE AUGMENTATION DE SALAIRE ?

La CGT s'inquiète des impacts de ce nouveau référentiel pour le personnel et les personnes accueillies dans nos établissements. Depuis le 31 août 2007, le Diplôme d'Etat AS est validé par 8 modules théoriques et pratiques pour une durée de 41 semaines.

Demain, le ministère prévoit que les 8 modules seront remplacés par 5 blocs de compétences pour la rentrée 2020. Le socle de base actuel de formation restera en l'état, mais la durée de la formation sera augmentée. Le ministère propose d'intégrer au référentiel des actes techniques et médicaux relevant des compétences du diplôme d'infirmier.e.s, évoqués dans le groupe de travail :

*Changement de poche de colostomie,
Administration des médicaments non stupéfiants
par voies orales, inhalation, lavement rectal,
collyre, gouttes auriculaires, percutanés
(patch, pommade), Mesure de paramètres
biologiques y compris la glycémie capillaire,
Réalisation de micro lavement,
Pose de bandes de contention.*

Pour les AS formé.e.s avant 2020, ils.elles pourront « choisir » d'avoir une formation complémentaire... Ce qui veut dire que nous aurons des AS avec des statuts différents dans un même service.

**LE MINISTÈRE EST PERSUADÉ
QUE CETTE RÉFORME VA RENDRE
LE MÉTIER D'AS PLUS ATTRACTIF.**

Pour la CGT, seule une forte revalorisation du salaire et une hausse des effectifs dans les services rendra plus attractif ce métier pour lequel les établissements connaissent de gros problèmes de recrutement.

• Nous rappelons que le métier d'aide-soignant.e est celui qui est le plus exposé aux troubles musculo-squelettiques. Le nombre d'accidents de travail et de maladies professionnelles sont en constante augmentation pour cette profession. Et pourtant, le ministère refuse la demande de la CGT d'intégrer dans les blocs de compétences une réelle prévention des TMS.

► A nos demandes sur les augmentations de salaires, le ministère répond que ce n'est pas l'objet des discussions.

► La CGT dénonce une réforme visant à ne faire rentrer dans le référentiel d'AS que des glissements de tâches existantes dans de nombreux services et couvrir ainsi les chefs d'établissement qui poussent à ces pratiques illégales.

► Les IDE ont trois ans pour être formé.e.s à faire ces soins ; pour les AS ce seront juste quelques heures de formation.

► Quand nous demandons des moyens supplémentaires, on nous donne du travail supplémentaire !

**AIDES-SOIGNANT.E.S,
NE LAISSEZ PAS LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ
TRANSFORMER VOTRE MÉTIER
N'IMPORTE COMMENT, SANS RÉAGIR !**